

Compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2023.

Présents :

➤ **ICCF**

- F. Leroux (Directeur ICCF),
- L. Hecquet (Directrice Adjointe ICCF)
- N. Marie (Infirmière – Service de santé au travail UCA)
- A. Gautier (représentant Personnels chercheurs),
- J.Devey (remplace L. Nauton - représentant PAR)
- F. Charnay-Pouget (Assistante de Prévention)
- A. Job (Assistante de Prévention),
- E. Petit (Assistante de Prévention),
- S. Sarraute (Assistante de Prévention),
- G. Voyard (Assistant de Prévention),
- Y. Hersant (Responsable Qualité ICCF),
- F. Reveret (futur Référent Sécurité Laser)
- L.Jouffret (CRP Sources Non Scellées)
- X. Farges (Conseiller Hygiène Sécurité Prévention des Risques)

➤ **Tutelles**

● **UCA**

- N. Biesse (Conseiller de Prévention UCA – Responsable du Service de Prévention des Risques),
- A.Chatras (Technicienne en prévention – SPR UCA)

● **CNRS**

- P. Landais (Ingénieure de Prévention et de Sécurité CNRS-DR7),

● **INP SIGMA**

- Quentin DECHAMBRE (remplace P. Lacoste - Conseiller de Prévention SIGMA)

Excusé(e)s :

- Dr I. Biat (Médecin de prévention personnels CNRS-INP)
- Dr M-C. Ratinaud (Médecin de Prévention personnels UCA)
- M. El Ghozzi (Maître de Conférence, Représentante des Enseignants-Chercheurs)
- E. Feschet-Chassot (Assistante de Prévention)
- C. Poncet-Masson (représentante Correspondants Environnements),
- M. Mercier (Conseiller de Prévention UCA – Resp. Adj. du Service de Prévention des Risques),
- N.Lesage (représentant Etudiants, CDD, Post-Docs)

*** **

Ordre du jour :

1. **Validation du CR de la Commission du 23 mai 2023**
2. **Proposition d'un relevé de décisions**
3. **Bilan technique et financier au 19 décembre 2023**
4. **Actions prévues pour 2024 (techniques + organisationnelles)**
5. **Etude des fiches du registre SST**
6. **Points/Questions diverses**

NB :

Les présentations diffusées lors de la commission sont jointes à ce compte-rendu.

1. Validation du CR de la Commission du 23 mai 2023

P.Landais veut rectifier le propos marqué en page 3 sur les mesures des expositions qui avaient été réalisées lors d'une campagne nationale de mesures de DMF.

Il est marqué « qu'1 mesure sur 10 dépasse la VLEP de 10% » : il faut rectifier cela en indiquant « qu'1 mesure avait atteint les 10% de la VLEP, et dès lors, une autre mesure est à faire immédiatement ».

F.Charnay-Pouget indique également une coquille sur le périmètre des médecins de prévention.

Abstentions : 0

Contre : 0

⇒ **Le CR est validé à l'unanimité des personnels de la Commission.**

2. Proposition d'un relevé de décisions

X.Farges propose la création d'un relevé de décisions issues des commissions locales pour diffusion par la suite aux personnels de l'institut.

⇒ Présentation d'un document Word reprenant les dernières décisions. (voir annexe concernée)

X.Farges demande si les personnes présentes sont d'accord avec ce qui est marqué dans ce document, et également, de voir quel serait le meilleur moyen pour la diffusion de ce document.

A.Gautier demande quel est le statut d'un relevé de décisions par rapport à une préconisation d'une préconisation issue d'une commission ou d'une F3SCT.

X.Farges répond qu'il n'est pas juriste, il ne sait pas.

A.Gautier précise que si un relevé de décisions est fait, le compte-rendu de la commission devient un document de travail, qui ne serait plus accessible ; il précise qu'il s'oppose à cette décision. Il souhaite notamment que les compte-rendus soient toujours accessibles aux personnels.

X.Farges demande l'avis aux conseillers de prévention de l'UCA et du CNRS.

N.Biesse intervient pour dire que les compte-rendus de la F3SCT de l'UCA ne sont pas accessibles au public, mais seulement aux membres de la F3SCT. D'où l'intérêt pour lui de faire des relevés de décisions qui permettent d'acter et de communiquer. Il précise que la diffusion des compte-rendus peut être possible au niveau local ICCF si nous le souhaitons.

X.Farges intervient en proposant de mettre ce relevé de décisions en annexe du compte-rendu.

A.Gautier répond que si ce document est en annexe, en modifiant le titre, cela serait bon pour lui.

F.Leroux propose de mettre comme appellation « communications importantes ». Il intervient également sur le point n°4 du document présenté en demandant un « s » à « chaque premières utilisations ».

F.Charnay-Pouget intervient en demandant d'ajouter au point n°6 « seringues ET aiguilles », et que le problème le plus important se passe lors de la phase de détachement de l'aiguille de la seringue, à savoir d'utiliser les boîtiers DASRI.

A.Gautier dit que l'envoi de ces points importants peut se faire par courriel vers les personnels de l'institut.

F.Leroux dit que cela peut aussi être consigné dans un compte-rendu de comité de direction.

N.Biesse demande si des déclarations d'accidents du travail ont été faites au sujet des accidents cités.

X.Farges répond que non à sa connaissance.

3. Bilan technique et financier au 19 décembre 2023

4. Actions prévues pour 2024 (techniques + organisationnelles)

⇒ Présentation du Plan d'Action (PowerPoint) par X.Farges (cf pièce jointe)

F.Leroux dit qu'il serait intéressant de regarder la partie incompressible de ce bilan afin de prévoir le montant requis au minimum.

A.Gautier fait remonter une question de ses collègues à savoir si le montant dédié à la sécurité va diminuer ou pas ?

F.Leroux dit qu'il ne peut évidemment pas voir les éventuels accidents ou incidents pouvant survenir, qui impacteraient le budget dédié. Il dit qu'il va falloir effectivement anticiper les engagements financiers, être vigilant. Le montant présenté ce jour de 36.000 € est pour lui tenable.

F.Charnay-Pouget intervient pour dire que pour elle, les 44.000 € présentés, à savoir 36.000 €, plus 8.000 € de dotation CNRS pour la sorbonne de Chimie 3 sont nécessaires car en ce qui concerne la sorbonne, ces 8.000 € représentent une aide sur un achat d'un montant plus conséquent. Il faut penser à l'achat du matériel, ainsi que les coûts d'installation.

X.Farges précise que le montant incompressible peut être très facilement réalisé.

F.Leroux explique qu'une opération FEDER récente a modifié les lignes budgétaires de l'unité car participation de l'unité à une certaine hauteur.

A.Gautier demande justement si ces projets d'achats d'équipement nécessiterait des achats de matériels dédiés à de la sécurité.

F.Leroux et L.Jouffret lui répondent que non à priori.

F.Charnay-Pouget intervient pour préciser qu'il n'y a pas vraiment de budget H&S, c'est en fonction des besoins, des demandes faites, et de la capacité de l'unité à répondre.

Armoire de sécurité salle 4020 :

Y.Hersant intervient au sujet de l'achat de l'armoire ventilée pour la future salle de stockage des solvants, pensant qu'il serait judicieux d'acheter rapidement l'armoire restante afin que les travaux dédiés à la ventilation puissent être dimensionnés avec les équipements en place.

X.Farges précise qu'une réunion avec Carmen Diaz de la DPIE est prévue début janvier 2024 pour les travaux concernant cette salle.

Y.Hersant demande si le SPR serait d'accord pour nous payer cette dernière armoire.

N.Biesse répond que le SPR prends déjà des financements en charge.

Y.Hersant répond que l'ancien système, désormais démantelé, impactait le SPR au niveau financier en terme de contrôles annuels du système SSI ainsi que les contrôles annuels de l'installation des bouteilles de gaz CO2.

N.Biesse répond que c'était la DPIE qui payait ces frais, et qu'il reste sur sa position de ne pas donner suite à cette demande. Il propose par contre de faire un achat mutualisé entre l'unité, le CNRS, l'UCA.

Sorbonne de Chimie 3 :

F.Charnay-Pouget intervient au sujet de la sorbonne dont l'installation est prévue en Chimie 3, pour laquelle 8.000 € ont été touchés de l'INC du CNRS. L'équipe COM peut investir 6.500 € à ce titre. Une différence de 9.100 € est apparue entre les 1^{er} devis réalisés en 2021 et ceux réajustés en 2023. Au

cours d'une réunion ayant eu lieu en Chimie 3 avec les personnes du SPR et de la DPIE de l'UCA a été demandé un soutien financier de notre hébergeur, l'UCA, pour un montant de 9.000 €.

N.Biesse demande si nous avons eu un retour de la DPIE à ce titre.

X.Farges dit que non.

S.Sarraute précise qu'il est rare pour nous d'avoir des réponses de la DPIE.

A.Gautier dit qu'il faut relancer nos demandes.

X.Farges précise que pour ne pas perdre le bénéfice de ces 8.000 €, la commande de la sorbonne s'est faite, manque désormais le montant demandé à l'UCA permettant de faire réaliser la pose de cet équipement.

F.Charnay-Pouget dit que le montage financier à ce jour est de 6.500 € de l'équipe COM, 8.000 € de l'INC et 5.000 € de la ligne H&S de l'ICCF, représentant 19.500 € au total.

F.Leroux demande si le SPR et la DPIE se sont engagés ou pas à ce titre.

F.Charnay-Pouget répond que lors de la réunion a été dit qu'ils allaient voir cela avec la Vice-Présidente recherche.

X.Farges dit que nous n'avons pas de message officiel donnant accord pour cela de leur part.

A.Gautier dit que pour le moment, nous allons recevoir le matériel, mais sans pouvoir le poser. Il demande si la VP Recherche pourrait être invitée afin qu'elle puisse prendre connaissance de ces éléments d'informations. Il serait bien selon lui d'inviter nos collègues VPs pour qu'ils prennent connaissance de ces informations, de ces difficultés, pour avoir un contact direct avec eux sans passer par la DPIE.

N.Biesse intervient pour dire qu'il serait en ce cas judicieux d'inviter Blaise Pichon, Vice-Président vie universitaire et conditions de travail.

A.Gautier répond que cela serait une très bonne idée.

F.Leroux dit qu'il serait également intéressant d'inviter Maurice Brun de la DPIE.

A.Gautier fait remarquer que des travaux ont été entrepris après avoir invité Maurice Brun lors de la dernière Commission Locale HSCT de l'institut. Il serait utile que tous les personnels travaillent dans le même sens.

X.Farges précise toutefois que nous avons eu une réunion de travail au titre de cette sorbonne, et que le message a été passé à cette occasion.

N.Biesse dit qu'il va voir avec Vanessa Prevot, Vice-Présidente Recherche cette question de financement complémentaire à obtenir.

Travaux de ventilation Chimie 5 :

E.Petit intervient en disant que ces travaux devraient commencer le 15 avril 2024, pour finir début Septembre. Lors de ces travaux, des bouteilles de gaz vont être déplacés des salles laboratoires, pour être stockées avec réseau de tubulures en locaux existants de réserve de bouteilles, soient dans des locaux qui seront construits à ce titre.

Remarque globale : F.Leroux intervient pour exprimer son mécontentement vis-à-vis de l'hébergeur au sujet de travaux, d'opérations qui auraient du/pu s'effectuer depuis des années et non réalisées à ce jour, provoquant des situation en stagnation, des coûts d'opérations s'accumulant, pour une situation toujours bloquée à ce jour, et ce depuis 6 ou 7 ans. Cette situation a notamment été dite au niveau des hautes directions du CNRS (DAS CNRS – Directeur de l'INC) au moment d'une récente visite sur place. Par la suite, la direction de l'UCA en a été informée par ces mêmes personnes.

A.Gautier intervient pour dire que la venue de ces personnes aura eu le mérite de faire bouger les choses.

X.Farges intervient pour dire que l'un des problèmes rencontrés également est le fait de s'entendre dire par la DPIE que l'ICCF fait trop de tickets.

N.Biesse répond qu'il ne s'agit que d'une personne.

X.Farges répond que les suites données à ces tickets sont justement dans les mains de cette personne qui peut donner une priorisation à nos demandes.

F.Charnay-Pouget intervient en disant qu'elle a rencontré le fait qu'un de ses tickets de demande de réparation d'un moteur de sorbonne avait été fermé sans que l'entreprise DALKIA ne soit passé voir et résoudre le problème.

N.Biesse dit qu'il faut nécessairement inviter Maurice BRUN de la DPIE pour qu'il puisse donner des éléments de réponses.

X.Farges précise que désormais, il invitera systématiquement Maurice BRUN ou une autre personne responsable de la DPIE aux prochaines Commissions Locales H&S de l'institut.

F.Leroux appuie cette demande.

X.Farges dit également qu'il va falloir un jour « percer l'abcès » de l'actuelle difficulté relationnelle DPIE-ICCF.

X.Farges demande à N.Biesse s'il a des informations au sujet de la demande qui avait été faite de réhabilitation du cheminement extérieur pour le transport des dewars d'azote liquide.

N.Biesse n'en sais pas plus à ce jour.

F.Leroux intervient en disant qu'un chariot avec des gros pneus avait été évoqué également.

X.Farges demande à F.Charnay-Pouget si elle a des informations sur la mise en place des mesures des VLEP

F.Charnay-Pouget lui répond qu'il faut déjà que nous ayons les badges de mesures, ce qui se profile en début d'année 2024 à priori. En plus de cela, il faut trouver un créneau où P.Landais, M-C.Ratinaud et l'ergonome de l'UCA puissent être disponibles ensemble.

5. Etude des fiches du registre SST

• Fiche du 1^{er} juin 2023 – traces marron sur les mains d'un étudiant après manipulation

F.Leroux demande si une information ne pourrait pas être créée sur Chimithèque stipulant certaines particularités d'emploi de gants dédiés.

F.Charnay-Pouget dit que cela sera difficile à extraire.

J.Devemy intervient pour dire que cela ne sera pas possible. Par contre, il est envisageable d'ajouter manuellement un commentaire sur certaines particularités de produits.

F.Leroux précise qu'il pourrait être marqué « gants particuliers » par exemple.

F.Charnay-Pouget dit qu'il existe un site internet donnant le type de gants à utiliser en entrant le numéro CAS du produit allant être manipulé.

F.Leroux pense que les gens n'iront pas sur le site.

P.Landais intervient en disant que si la FDS est bien faite, le type de gants à employer doit être notifié.

F.Charnay-Pouget dit qu'il existe beaucoup de types de gants, que nous avons ciblés à l'ICCF 3 catégories de matières de gants, et que la plupart des FDS indique un type de gant non présent à l'institut.

D'autre part, elle confirme que les gants latex n'étaient pas adaptés à la manipulation, mais exprime le fait qu'elle ne comprend pas l'étendue des traces sur les mains, indiquant une grande quantité de produit ayant été utilisée.

- **Fiche du 30 août 2023 – Projection d'acide chlorhydrique dans un œil**

E.Petit précise que la personne a eu une projection au niveau du visage, mais pas sur que la projection ai touché les yeux.

A.Gautier précise que vu le produit, la personne saurait si elle avait reçu du produit dans un œil au vu de la douleur ressentie.

N.Biesse dit qu'une analyse d'accident se fera après prise de contact avec la victime.

- **Fiche du 19 octobre 2023 – Piqure avec seringue**

X.Farges précise qu'il arrive à un point où malgré la diffusion des informations, ce type d'accident arrive toujours, et ce malgré les formations et les consignes données. Il demande comment optimiser la diffusion des informations.

- **Fiche du 23 octobre 2023 – Dépôt chimiques sur des flacons et sur la porte des armoires de stockage**

A.Gautier demande à S.Sarraute si les acides et les bases présents dans l'armoire ventilée en 7041 sont stockés ensemble ?

S.Sarraute répond que oui, mais avec 2 casiers et bacs de rétention chacun.

- **Fiche du 17 novembre 2023 – accident de trajet avec une chute de vélo**

RAS

- **Fiche du 20 novembre 2023 – explosion d'une fiole en verre**

E.Petit précise que désormais, avant toutes actions, la personne doit aller voir ses encadrants avant des actions pour demander des conseils.

F.Charnay-Pouget intervient pour dire que les encadrant(e)s ne peuvent pas être derrière chaque manipulations.

J.Devemy dit que dans ce cas précis, il n'y avait pas d'urgence.

N.Biesse demande si cette personne a bien suivie la formation « nouveaux entrants » avec signature.

F.Leroux et X.Farges précise que même en ayant reçu une formation, on ne peut pas envisager tous les cas de figure pouvant être entrepris.

F.Charnay-Pouget précise qu'il est également dit aux personnes de devoir porter leur lunettes de protection et que malgré cela, une projection d'acide chlorhydrique a eu lieu.

N.Biesse précise qu'il ne voudrait simplement pas qu'il soit reproché à l'ICCF de ne pas avoir formé la personne.

X.Farges reprecise que tous les cas de figure ne peuvent pas être évoqués lors de la formation.

F.Charnay-Pouget intervient pour dire qu'il aurait fallu du bon sens tout simplement.

F.Leroux dit qu'il a récemment vu la personne victime sans EPI dans les salles laboratoires. Il dit qu'il va le convoquer prochainement pour un recadrage de bonnes pratiques à adopter.

- **Incident du 15 décembre 2023 – chute de flacon de pipéridine** (fiche non faite au jour du 19 décembre – en circuit de signature)

F.Leroux intervient pour dire qu'il pourrait être proposé en études doctorales de proposer le cas de figure à savoir aller chercher 3 bouteilles de produits chimiques dans une réserve, avec 1 porte à ouvrir, comment faites-vous ?

X.Farges précise que lors de cet incident, 4 personnes ont épongé le produit au sol, sans système de protection ventilatoire type masque, et parmi ces personnes, 2 étudiants et 3 encadrants. Il avoue ne pas comprendre la pratique car le produit est H331, toxicité aigüe par inhalation.

N.Biesse dit que l'ensemble des personnes devraient faire une déclaration d'accident.

J.Devemy demande si les permanents savaient quel était le produit.

X.Farges répond que oui. Il cite le cas des poudres d'uranium manipulées en Chimie 5, dont le risque principal serait l'inhalation, expliquant que la dernière chose à faire en cas de chute d'une poudre est de rester dans la pièce.

F.Charnay-Pouget dit qu'effectivement, il aurait fallu évacuer, mais que ce produit étant utilisé quotidiennement, la vigilance est moindre en cas d'accident. D'autre part, les encadrants ont consultés il y a très longtemps les FDS de ce produit, et les fiches évoluent constamment.

Il y a eu aussi un concours de circonstances entre la toujours difficulté d'ouverture de la porte avec les grooms installés, pas de barre anti-panique, et d'autre part, la fenêtre qui en dysfonctionnement ne pouvait pas être ouverte car verrouillée à cause de la récente tempête.

Enfin, les personnes sous l'effet du stress ne se sont pas rappelé que de la vermiculite se trouvait dans le labo, ainsi que des lingettes absorbantes en réserve, le produit ayant été ramassé avec du sopalin.

Le réflexe à avoir serait de faire évacuer le personnel, pour ensuite traiter l'incident et ainsi mettre les personnes à l'abri.

P.Landais intervient pour dire que si le papier absorbant n'a pas été utilisé, c'est peut-être parce qu'il n'est pas assez visible.

Y.Hersant dit qu'il aurait fallu faire évacuer le bâtiment dans un 1^{er} temps.

F.Leroux dit qu'encore une fois, on note des dysfonctionnements bâtimentaires ou d'équipement qui accentuent l'incident, entre la fenêtre bloquée et le ferme-porte trop dur, même si la mauvaise manipulation est effectivement également en cause là-dedans.

X.Farges intervient pour dire que suite à une discussion avec Florence, nous allons envisager l'achat de paniers.

Y.Hersant dit qu'avec un panier, les personnels risquent du coup de venir prendre plusieurs produits, avec le risque de surcharger le panier.

P.Landais préconise l'utilisation d'un chariot.

F.Leroux insiste sur le fait que le ferme-porte, au départ organe de sécurité, semble mettre plus de dangers en étant mal réglé et qu'il faut que ce problème soit résolu.

X.Farges dit que si cela ne tenait qu'à lui, il enlèverait le ferme-porte pour ces raisons précises ; mais cela n'est pas possible réglementairement.

G.Voyard demande à Fabrice si en qualité de directeur, il ne peut pas obliger les personnes à faire la déclaration d'accident.

F.Leroux répond que c'est une démarche personnelle et qu'il ne peut pas le faire.

F.Charnay-Pouget intervient pour dire qu'elle a fourni aux personnes toutes les informations et liens permettant de faire cette déclaration.

X.Farges parle du bloc-porte de la réserve 4211 qui va être changé, et demande à Nicolas BIESSE si les autres portes des réserves vont également être changées, ce qui semblerait être cohérent.

N.Biesse répond qu'il n'a pas parlé de cela avec Sébastien Fayard.

X.Farges évoque à ce titre le ticket qu'il avait déposé à ce titre pour demander le changement de tous les bloc-portes de toutes les réserves de produits chimiques, pour lequel il n'a pas eu de réponse de la DPIE à ce jour.

- **Dysfonctionnement du 05 juin 2023 – ventilations hors service**

A.Job dit que le problème est réglé à ce jour.

- **Dysfonctionnement du 26 octobre 2023 – accès badgé réserves HS**

F.Charnay-Pouget précise que le problème a duré 9 jours ouvrés.

- **Dysfonctionnement du 4 décembre 2023 – fuite d'eau d'une UTA**

E.Petit explique que le moteur de l'UTA était HS, et que celui-ci a été enlevé 2 mois avant. L'UCA a refusé de changer le moteur en raison des travaux allant venir en Chimie 5. DALKIA avait coupé à l'époque l'arrivée d'eau chaude qui va dans l'UTA. Le problème est que le temps a été très froid, et qu'un tuyau a gelé, provoquant la panne et la fuite.

Se trouvait sous la fuite notamment un four estimé à 20.000 € qui a pris l'eau ; l'impact global financier est estimé aux alentours de 40.000 €.

L.Jouffret intervient pour dire que le fait d'avoir enlevé le moteur et le délai constaté pour que ce moteur ne soit pas changé au final au bout de 2 mois a provoqué finalement une suite de dysfonctionnements ; il serait bon que DALKIA et la DPIE se concertent pour ne pas que de tels événements arrivent.

Il demande à ce qu'un représentant de la DPIE de l'UCA soit nécessairement présent aux commissions locales de l'ICCF.

F.Leroux précise que le souhait d'économies de 4.000 € par exemple pour un moteur a provoqué au final un dégât estimé à 10 fois le prix de ce moteur.

X.Farges demande à Nicolas BIESSE s'il peut faire passer le message à la DPIE que lorsque la chimie demande le remplacement d'un moteur, ce remplacement doit être fait nécessairement dans les meilleurs délais.

E.Petit intervient pour dire que DALKIA a informé la DPIE, mais qu'aucune communication n'est venue de cette direction, sans préconisations par exemple à mettre en place.

A.Gautier demande également à ce que la DPIE soit invitée aux commissions, ainsi que des vice-présidents.

Il demande si des produits chimiques ont été touchés par l'eau.

L.Jouffret répond que oui, avec un risque de faire du HF par exemple.

S.Sarraute intervient pour exprimer à son tour le très long temps de traitement pour faire changer des moteurs par exemple dans son bâtiment, avec des temps estimé quelquefois à 6 mois.

X.Farges intervient à nouveau pour dire que la demande de changement d'un moteur en Chimie devrait être traitée comme demande prioritaire au niveau de la DPIE.

L.Jouffret, à la demande d'Arnaud Gautier, précise que le niveau de l'eau au sol dans le labo était de 5 cm. Il reprecise que dans cette salle se trouve 4 sorbonnes Fluor, 1 sorbonne HF, 1 sorbonne nanos.

A.Gautier intervient pour dire que cette situation est un vrai danger, et qu'un grave accident aurait pu potentiellement arriver.

- **Fiches sur les problèmes de températures**

X.Farges dit que depuis 16 ans qu'il travaille à l'université, le phénomène récurrent qui se produit est le fait que l'université attend que des gens se plaignent du froid dans les locaux pour mettre le chauffage en service.

Il demande à P.Landais et N.Biesse si la demande de mise en route du chauffage par thermostat a bien été demandé le matin même en F3SCT de l'UCA.

N.Biesse nous répond que le DGS de l'UCA a dit effectivement qu'il ne fallait pas que le froid arrive dans les locaux pour mettre en route le chauffage, mais bien anticiper cela.

X.Farges dit que nous souhaiterions que l'UCA arrête de mettre des dates d'échéances de mise en route du chauffage, car le froid peut évidemment arriver avant. Il comprend le souci des coûts liés au chauffage, mais en même temps, il faut garantir de bonnes conditions de travail aux personnels.

F.Leroux dit que lors de la réunion des directeurs d'unité fin septembre, la question a été posée par ses soins à Mathias Bernard au vu des travaux en cours, et que le Président a confirmé que tout été prévu, et que les personnels n'auraient pas froid.

A.Gautier précise que la température de 6,5 °C a été atteinte dans des laboratoires cette année. Il demande à Fabrice Leroux quel doit être l'attitude à adopter quand des températures basses sont constatées dans les lieux de travail.

F.Leroux répond que les personnels doivent partir.

S.Sarraute précise qu'un groupe de travail issu de la F3SCT de l'UCA a été créé, relatif aux conditions de travail avec températures hautes et basses, avec le but de créer des valeurs seuils.

A.Gautier dit que la direction devrait se positionner sur ces questions en disant aux personnels de soit se mettre en télétravail, soit de fermer l'institut par exemple.

F.Leroux dit qu'il ne peut pas demander à son personnel de rester en télétravail 15 jours de suite. Il dit que c'est à l'employeur ou à l'hébergeur de donner les consignes.

A.Gautier intervient pour dire qu'à sa connaissance, aucun directeur d'unité sur le campus des Cézéaux ne serait intervenu pour prendre des décisions relatives aux personnels pour le problème du froid, et qu'il ne comprends absolument pas ce manque d'initiative.

S.Sarraute dit qu'en Mathématiques, les personnels sont partis des locaux.

F.Charnay-Pouget intervient pour dire que les personnels de maths peuvent eux faire du télétravail, à la différence des personnels de laboratoires comme en Chimie.

F.Leroux dit que c'est effectivement du bon sens, mais qu'au niveau légal et responsabilités, le bon sens ne l'emporte pas.

A.Gautier dit que si.

P.Landais dit que dans ce cas précis, le télétravail ne s'applique pas.

A.Gautier précise qu'il avait été dit que l'unité pourrait être fermée dans le cas de hautes températures, et que dès lors, le principe peut aussi s'appliquer dans le cas de basses températures.

X.Farges pose la question suivante à Patricia Landais : s'il arrive le matin avec une température de 8°C par exemple dans son bureau, et qu'il téléphone à Fabrice Leroux pour lui dire qu'il rentre chez lui, est-ce que cela peut être considéré comme un abandon de poste ?

P.Landais ne peut pas répondre à cette question, mais estime que cela pourrait être considéré comme cela. Le télétravail par exemple répond à des critères et du cadrage bien défini, qui ne s'applique pas dans ce cas de figure. Les valeurs seuils hautes ou basses n'existent pas dans le Code du Travail ; par contre, l'employeur doit fournir à ses salariés des conditions de travail acceptables, et cela peut passer par la fourniture de polaires, gants, etc.

X.Farges parle alors du fait de quitter son bureau et de se rendre à la Médecine de Prévention.

P.Landais dit que dans ce cas, il n'y a pas de problèmes.

A.Gautier précise que pour lui, il s'agit d'un danger grave et imminent et que cela passera la prochaine fois comme cela à son niveau.

P.Landais et G.Voyard lui dise qu'il ne s'agit pas d'un danger grave et imminent.

X.Farges intervient pour dire que selon lui, d'apprendre qu'un groupe de travail est créé pour les questions de températures, ainsi que de fixer des valeurs seuils est une énorme avancée. Il faudrait surtout qu'après les employeurs donne le droit de quitter le poste de travail une fois que ces valeurs seront atteintes.

S.Sarraute dit que la 1^{ière} réunion de ce groupe s'est tenue fin novembre.

F.Leroux précise que des actions ont été entreprises pour doter de climatisations portatives les locaux sensibles pendant les périodes de chaleur.

X.Farges intervient pour parler d'une fiche du 22 août, où une température de 32°C a été relevée en Chimie 4 dans un bureau, sachant que l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) estime qu'à partir de 30°C, le travail devient dangereux. D'où les demandes de notre part vers l'UCA pour faire des travaux d'isolation thermique de nos bâtiments.

P.Landais estime que fixer des limites est également difficile car le ressenti de chacun aux températures est différent.

Elle demande également à ce que les résultats de ce groupe de travail puissent être diffusés aux établissements partenaires.

6. Points/Questions diverses

Y.Hersant intervient pour dire qu'il a vu des fiches H&S faites par l'application AIE du CNRS. Est-ce que cet outil est différent du registre ? En qualité de référent qualité, ce principe de diversification lui pose un souci.

P.Landais répond que cette plate-forme a été créé depuis la fin des années 1990 pour que les assistants de prévention puisse recenser tous les accidents et/ou incidents qui se seraient produits dans les unités du CNRS, de façon à pouvoir répertorier les événements, et de définir des actions à mettre en place. Elle dit qu'il est possible par exemple de créer une fiche sur AIE, et de l'inclure dans le Registre de Santé et de Sécurité au Travail. Cela fait effectivement une notion de doublon, mais dans le cas du CNRS, ils n'ont pas accès à notre Registre, alors qu'ils ont accès aux informations AIE.

Y.Hersant est bien d'accord en ce cas que le Registre se doit d'être rempli, et l'application AIE est faite dans le cas où on souhaite faire remonter au CNRS des informations.

X.Farges dit que 3 déclarations AIE ont été inclus dans le registre de l'ICCF très récemment.

X.Farges intervient à nouveau pour dire qu'un effort va être porté sur les déclarations des accidents de travail.

F.Charnay-Pouget dit que ce qui pose des soucis aux personnels est de prendre RDV avec des médecins au vu des délais.

X.Farges intervient pour parler des problèmes de stockage des matériels dans les unités, ne possédant pas d'espaces de stockage dédiés. Dès lors, certains matériels volumineux ou en nombre conséquents sont posés dans les cages d'escaliers par exemple, alors que la réglementation ERP nous l'interdit.

A.Chatras dit que ce problème a été évoqué très récemment au niveau du SPR, et que des réflexions sont à l'étude actuellement, par exemple, mettre des matériels dans des containers.

F.Leroux dit que le problème d'un stockage en container nécessite 2 déménagements.

A.Gautier intervient pour dire que si le container se trouve à l'extérieur, il faudra être particulièrement vigilants que le matériel à stocker.

X.Farges dit qu'il serait peut-être judicieux de réfléchir à la création d'ici quelques années d'un entrepôt par exemple destiné à cela, car le non-respect de la réglementation ERP de la part de l'unité ne vient pas d'une mauvaise volonté, mais d'une impossibilité de stocker.

D'autre part, cette information est importante car lors du passage prochain de la Commission de Sécurité Incendie pour la réception des travaux de mise en sécurité incendie, les stockages seront toujours présents.

F.Leroux dit qu'il n'est pas envisageable de stocker du matériel neuf dans un container à l'extérieur.

X.Farges parle du problème des tickets DPIE qui sont clôturés alors que la demande n'est pas traitée. Il y a peut-être un problème de communication et/ou de fonctionnement sur cette procédure.

F.Reveret intervient pour parler d'un problème de prises électriques qui a du être installée par une entreprise extérieure alors que l'UCA a des électriciens de métier ; le coût final a été de 700 € alors que le matériel couté 150 €.

F.Leroux a fait remonter ce fait et le mécontentement à l'IDS de l'UCA. Les informations qu'il a obtenues est le fait que la DPIE assure la maintenance des équipements communs électriques par exemple, mais n'assure pas les travaux.

Y.Hersant parle du fait que la simple peinture de la salle de stockage des solvants par exemple doit être faite en prévision par une entreprise extérieure, alors que des personnes de l'UCA pourraient assurer ce travail.

E.Petit et S.Sarraute interviennent pour dire que des travaux ont pourtant eu lieu par le passé par des personnes de la DPIE.

X.Farges précise qu'il ne sait pas pourquoi les personnels de la DPIE qui ont pourtant les compétences requises ne font pas ces travaux.

X.Farges intervient pour exprimer le souhait d'optimiser la communication afin de faire diminuer les accidents, incidents et qu'il ne voit pas comment procéder pour cela. Il souhaiterait avoir une aide pour de la méthodologie pour faire passer des informations utiles

F.Leroux dit que le problème reste humain, certaines personnes auront des comportements inadéquats malgré les informations données.

P.Landais dit que le problème est que cette question dépend de chaque unité de travail.

A.Gautier dit que la priorité serait de former désormais les encadrants, sachant que les nouveaux arrivants sont désormais formés tous les mardis matin.

Il pose deux questions :

Il avait été évoqué l'achat de gants à cotes de mailles pour éviter des coupures, où en sommes-nous ?

X.Farges répond que pour le moment, ces gants n'ont pas été achetés.

A.Gautier demande où en est-on de la réflexion sur l'achat d'aiguilles à bout non biseautés.

X.Farges lui répond qu'il n'a pas d'informations à ce sujet pour le moment.

FIN DE LA COMMISSION